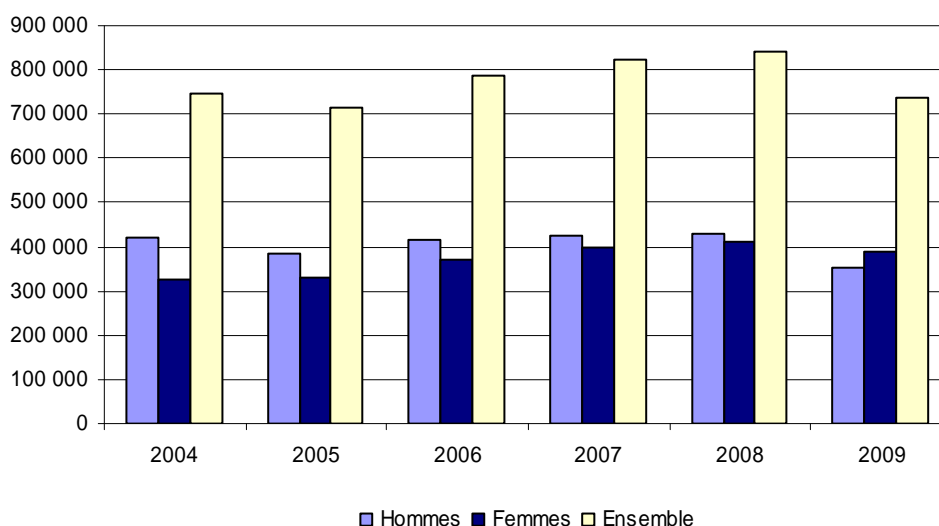


Indicateur n° 5 : Nombre de nouveaux retraités de droit direct

1^{er} sous-indicateur : nouveaux retraités tous régimes

Evolution du flux des attributions de droit direct tous régimes, de 2004 à 2009



Source : DREES, modèle ANCETRE, Enquête annuelle auprès des caisses de retraites 2004 à 2009, EIR 2004 et 2008.
 Champ : Liquidants d'une pension de droit direct dans un régime de base pour la première fois au cours de l'année n, vivants au 31 décembre.

En 2009, 739 000 personnes ont liquidé un premier droit à la retraite, dont 47 % d'hommes. On parle de premier droit à retraite quand un polypensionné liquide pour la première fois dans un des régimes pour lesquels il a validé des droits. Les polypensionnés ne liquident en effet pas forcément tous leurs droits en même temps : la liquidation du premier droit donne l'âge de liquidation, mais l'assuré peut continuer à cotiser dans d'autres régimes.

Cet effectif diminue par rapport à 2008 (- 12 %), après une forte hausse entre 2006 et 2007 (+ 5 %), et une hausse moins marquée (+ 2 %) en 2008 par rapport à 2007. Cette diminution s'explique principalement par la diminution des départs anticipés pour carrière longue, les conditions d'accès au dispositif ayant été durcies en 2009. Par ailleurs, l'arrivée à l'âge de 60 ans de la génération 1946, première génération du baby boom, 30 % plus nombreuse que la génération 1945, avait contribué à l'augmentation de 10 % du nombre de nouveaux pensionnés en 2006 par rapport à 2005.

Précisions méthodologiques sur l'indicateur n° 5. 1^{er} sous-indicateur :

Ces estimations du nombre de nouveaux pensionnés portent sur les bénéficiaires d'un premier droit direct dans un régime de base, quel que soit leur lieu de naissance et de résidence, présents au 31 décembre de l'année d'observation. Elles ont été réalisées à partir du modèle ANCETRE (Actualisation annuelle par Calage pour l'Estimation Tous Régimes des Effectifs de retraités) qui a été conçu pour rapprocher au mieux les données de l'échantillon interrégimes de retraités (EIR) et celles de l'enquête annuelle auprès des caisses de retraite (EACR).

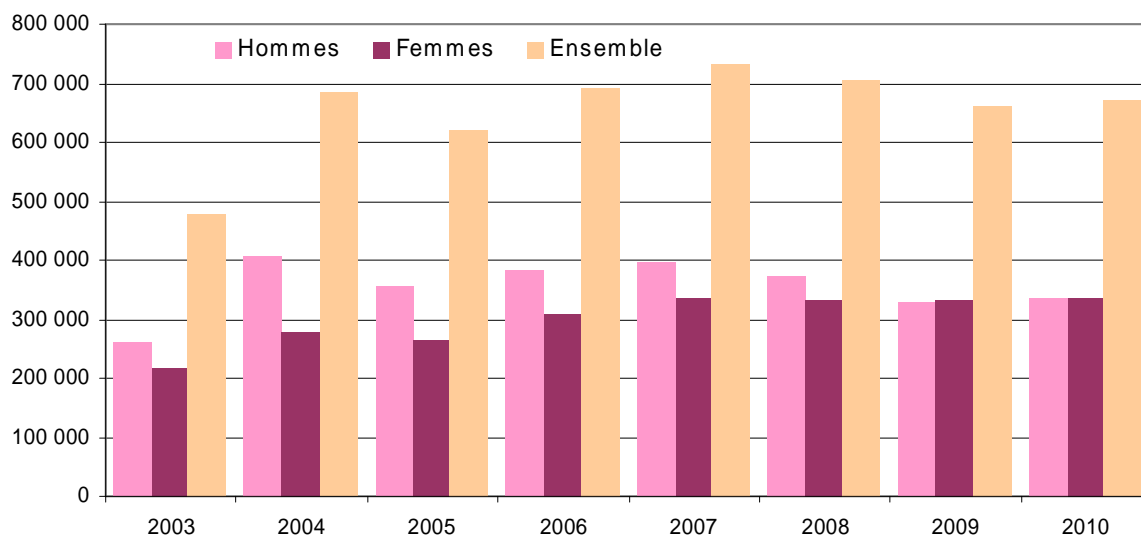
L'EACR repose sur des statistiques agrégées issues de données administratives exhaustives, fournies par les caisses elles-mêmes. Portant sur la situation en fin d'année de onze régimes de base et cinq complémentaires, cette enquête couvre la quasi-totalité du champ des retraités. Les données relatives à l'année n sont disponibles

en fin d'année $n + 1$. L'EIR est également construit à partir des données des caisses, mais celles-ci sont regroupées par individu. La base est constituée tous les quatre ans.

Le modèle ANCETRE est construit en deux étapes. Dans un premier temps, il prend en compte, à partir de la dernière version disponible de l'EIR, l'évolution d'année en année de la structure des polypensions qui est prévisible du fait d'effets de composition démographique et de la montée en charge de certains dispositifs (notamment la création des retraites anticipées pour carrières longues). Dans un second temps, il repondère ces données individuelles pour assurer la cohérence, régime par régime, entre les données de l'EIR et les données agrégées actualisées de l'EACR.

Indicateur n° 5 : Nombre de nouveaux retraités de droit direct

2^{ème} sous-indicateur : nouveaux retraités du régime général



Source : données CNAV.

Les personnes qui liquident une pension à la CNAV représentent environ 97 % des personnes qui partent à la retraite chaque année. Parmi ces liquidants, une partie ne dispose que de faibles droits au titre du régime général, l'essentiel de leur retraite étant alors constitué de droits acquis en dehors de la CNAV.

Rapporté à l'effectif moyen annuel de retraités de la CNAV en 2009 (12,4 millions de personnes), le flux global des attributions représente 5,2 %.

En 2004, le flux d'attributions a connu une hausse très importante (+ 43 % par rapport à 2003) avec plus de 680 000 nouveaux retraités. Cette forte hausse s'explique par la mise en place, cette année là, de la retraite anticipée pour longue carrière (cf. indicateur « objectifs/résultats » n° 2-5 : 124 000 personnes ont bénéficié du dispositif. Après correction de l'impact de la retraite anticipée, le taux d'évolution est ramené à + 18 %. Malgré tout, la croissance observée reste soutenue et provient des retards d'attributions exceptionnels en 2003 qui se sont reportés sur 2004 (ces retards étant toutefois sans incidence en termes de droits).

On observe en 2005 une diminution avec 619 000 nouvelles attributions (-10 % par rapport à 2004), qui s'explique principalement par la baisse du nombre de départs en retraite anticipée (-17 %) par rapport à 2004 où la progression était exceptionnellement forte (cf. *supra*). En 2006, les flux progressent de nouveau (+12 % par rapport à 2005 soit 690 000 nouveaux retraités). Cette évolution se poursuit en 2007 mais avec une hausse plus limitée (+ 6 % par rapport à 2006). Cette tendance à la hausse s'explique par l'arrivée à l'âge de la retraite des premières générations nombreuses d'après-guerre : la génération 1946 est plus élevée de 30 % que la génération 1945 et, de même, la génération 1947 est légèrement plus importante que celle de la génération 1946.

La diminution observée en 2008 du flux de retraités (- 4 % par rapport à 2007) s'est accentuée en 2009 : + 660 000 nouveaux retraités contre + 706 000 en 2008, soit une baisse de 6 %. Cette dernière provient principalement de la très forte baisse des départs en retraite anticipée (- 70 %). Ces évolutions sont imputables au durcissement des conditions d'attribution sur la durée validée et cotisée (découlant automatiquement du mécanisme de relèvement de la durée d'assurance prévu par la loi de 2003), à la diminution du nombre de personnes bénéficiant des régularisations de cotisations arriérées (dont les nouvelles dispositions réglementaires

rendent plus contraignant l'accès) et à l'obligation de scolarité portée à 16 ans pour les générations 1953 et suivantes.

En 2010, le nombre de départs en retraite est en hausse par rapport à 2009 : + 2 % avec plus de 670 000 attributions. Ce léger rebond peut s'expliquer par la hausse des départs en retraite anticipée qui n'ont pas eu lieu en 2009 suite au durcissement des conditions (*cf. supra*) et qui se sont reportés sur l'année 2010. Le recul de l'âge légal de départ en retraite établi par la loi portant réforme du système de retraite du 9 novembre 2010, appliqué par génération pour les assurés nés après le 1^{er} juillet 1951, devrait générer, en 2011, une baisse globale des effectifs en raison du décalage des départs en retraite des assurés. Toutefois, les flux de départ en retraite anticipée devraient augmenter : la translation des bornes d'âges et l'assouplissement sur la condition de début d'activité votés par la même loi vont permettre l'ouverture du dispositif à davantage de retraités.

Au total, les flux de liquidants du régime général ont augmenté de 6,1 % en moyenne entre 2003 et 2010.

Précisions méthodologiques sur l'indicateur n° 5, 2^{ème} sous-indicateur :

Seules sont recensées les attributions de pensions de droit direct du régime général dans le graphique (*cf.* le 1^{er} sous-indicateur pour une approche « tous régimes »).

Les données utilisées sont issues des *Recueils statistiques* de la CNAV, pour les années 2003 à 2009 et des circulaires CNAV pour 2010. Il s'agit des flux annuels d'attributions observés en métropole et dans les DOM (à partir de 2006). Les données présentées sont en « date d'attribution » (ou date de liquidation de la pension). Cette date d'attribution peut être, selon les cas, antérieure ou postérieure à la date de prise d'effet de la pension.